

Communication/Débouchés des "Sambas professionnels"

# Deux jeunes Gabonais en stage dans des médias français

Frédéric Serge LONG  
Paris/France

*Warris Fatombi et Freddy Koula, deux jeunes communicateurs, renforcent leurs capacités depuis le 29 février 2016 au sein de TF1, Canal+ et Ubiznews, grâce au concept de partage d'expériences mis en place au Gabon par Josiane Maténé Delongueur.*

DANS le prolongement du concept "Sambas profession-

nels", mis en place au Gabon par Josiane Maténé Delongueur, et qui vise à promouvoir des échanges de compétences entre seniors de différents secteurs d'activités et juniors passionnés, deux jeunes communicateurs gabonais renforcent leurs capacités, depuis le 29 février 2016, au sein de TF1, Canal+ et Ubiznews, en France. Cette formation est la résultante de la deuxième édition des "Sambas Professionnels", dont le parrain est Harry Roselmack, journaliste

et animateur à TF1. Jusqu'au 10 avril prochain, ce séjour parisien leur permettra de se frotter aux grands noms de la communication, pendant 45 jours, et de pouvoir acquérir un savoir-faire supplémentaire. Au menu, des modules de formation d'animateur, de présentateur télé, de journaliste-reporter et de producteur, de gestion de plateau télé, de direction d'interview, de montage et réalisation vidéo, etc. Pour Warris Fatombi, cette opportunité traduit l'engagement, à long terme, des "Sambas professionnels" envers la jeunesse gabonaise, afin de cultiver et valoriser l'excellence dans un pays où

plus de la moitié de la population est jeune. « Sur le plan personnel, ce stage est une expérience professionnelle valorisante, qui me permet d'améliorer mes connaissances et mes pratiques dans le domaine de la présentation et la production de contenu pour la télévision. C'est aussi une porte ouverte pour conquérir d'autres marchés médiatiques, gage d'une reconnaissance de mes capacités et de l'évolution tant rêvée de ma carrière », a-t-il déclaré. La 3e édition est prévue en mai prochain, sous le parrainage de Christine Kelly (journaliste et présidente de l'association du musée Européen des médias).



Photo : F.S.I

Les deux jeunes stagiaires avec le parrain de leur promotion, le journaliste et animateur, Harry Roselmack de TF1.

## Maux et débat

### La mort dans nos assiettes

"L'UTILISATION abusive des antibiotiques dans l'élevage peut nuire à la santé du consommateur". C'est le thème national autour duquel le Gabon a célébré le 15 mars 2016, à l'instar de la communauté internationale, la Journée mondiale des droits du consommateur. Des activités de terrain prévues à cet effet par la puissance publique, et pour coller au thème, des agents de la direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) et l'association SOS Consommateurs sont allés à la rencontre des exploitants d'une coopérative agricole et d'une ferme, dans le nord de Libreville, pour une sensibilisation aux dangers du trop plein d'antibiotiques dans les produits d'élevage pour les consommateurs.

Autant cette initiative est à saluer, autant faut-il déplorer que les services administratifs compétents attendent généralement la célébration des journées internationales pour investir le terrain de la sensibilisation. Alors que celle-ci devrait être permanente, notamment dans un secteur aussi vital que celui de la consommation. Car celle-ci nécessite une vigilance et un contrôle de tous les instants, afin de couper l'herbe sous les pieds de certains producteurs et vendeurs véreux, dans leurs pratiques sordides.

En effet, élevages et exploitations agricoles essaient plusieurs quartiers de Libreville, Owendo, Akanda, Ntoundou, pour ne parler que de la province de l'Estuaire. Certes, les fermes sont en nombre limité, peut-être parce qu'elles nécessitent de grands espaces, et que les effluves malodorants qui s'en dégagent repoussent les candidats à l'élevage. Mais pour le maraîchage, c'est la ruée vers l'or.

Des jardins potagers ne se comptent plus à Libreville et ses environs. Une activité qui s'est densifiée ces dernières années, au point que légumes et fruits sont désormais en abondance dans nos différents marchés. A la grande satisfaction de la population, au moment où des spécialistes en questions de santé encouragent de consommer sans modération fruits et légumes.

Malheureusement, ceux produits dans nos espaces urbains ne sont pas "bio". Ils sont bourrés d'hormones. Car, mus par l'appât du gain et souvent par ignorance, certains exploitants font de l'abus dans l'utilisation des antibiotiques et autres pesticides, pour accélérer le processus de maturation de leurs bêtes et légumes. Et ces fermiers d'un nouveau genre sont généralement des ressortissants ouest-africains, qui ne savent ni lire, ni écrire. Comment peut-on alors penser qu'un analphabète puisse utiliser rationnellement des produits chimiques dont il ne peut même pas lire la notice ?

D'où, le constat fait dans les marchés dont certaines plantes potagères proposées à la vente et aux quelles est accolée l'étiquette péjorative de "légumes du jardin" par les consommateurs, voire ceux importés du Cameroun, n'ont pas bonne presse. Parce qu'ils sont infestés de pesticides, visibles parfois à l'œil nu, et qui déteignent sur leur qualité gustative. Plusieurs consommateurs en font d'ailleurs l'amère expérience quotidiennement.

Or, comme révèlent plusieurs études, antibiotiques et pesticides ne font pas bon ménage avec la santé humaine en matière alimentaire. Ce n'est donc pas aller vite en besogne que d'avancer qu'ils ont certainement une part de responsabilité dans l'émergence de certaines pathologies qui gagnent dangereusement du terrain et ôtent des vies chez nous.

C'est pourquoi, limiter l'action des services de l'Etat à la seule sensibilisation, sans contrôle de la qualité des denrées alimentaires qui tombent dans nos assiettes, ne protège nullement la santé des consommateurs.

Par NIÈ-MUKÈNI

N° Service : 6826  
N° Dossier : 1E.F.2.136

04 MARS 2016



#### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : 8 Mars 2016  
Appel d'offres : N°01/CND/2016  
Nom du projet : Nettoyage de la concession et de l'immeuble du CND  
Source de financement : Budget de l'Etat 2016

#### 1. OBJET

Le Conseil National de la Démocratie (CND) lance un appel d'offres pour le nettoyage de la concession et de l'immeuble abritant ses services, sise au boulevard triomphal Omar Bongo.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du Code des Marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 (Trois cent mille) FCFA. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

CONSEIL NATIONAL DE LA DEMOCRATIE  
Bureau du chef de Cabinet du Président du CND  
Boulevard triomphal Omar BONGO  
B.P. : 13 322 Libreville-Gabon  
Tel : 06 72 35 30/ 07 92 11 86

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le **08 avril 2016 à 9 heures précises** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **08 avril 2016 à 10 heures 30** dans la salle de réunion du Conseil National de la Démocratie.

Le Directeur Général du Budget  
et des Finances Publiques

Jean Fidèle OTANDAULT

Le Président du Conseil National  
de la Démocratie



Me Séraphin NDAOT REMBOGO